

❓ Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire à long terme : logement, mobilités, environnement, économie, gestion économe de l'espace...

La concertation pour la modification simplifiée se poursuit.

Elle sera clôturée le 1er février 2026

Votre commune ou votre EPCI (X) fait partie du Pays d'Arles : participez à la concertation sur la modification simplifiée du SCoT !

❓ Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire à long terme : logement, mobilités, environnement, économie, gestion économe de l'espace...

👉 Pourquoi une modification simplifiée ?

Pour intégrer au SCoT en vigueur (approuvé le 13 avril 2018) les objectifs de sobriété foncière prévus par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, une modification simplifiée n°1 a été prescrite par décisions en date du 3 juin 2025 et confirmées par décisions du 23 septembre 2025.

💡 Comment participer à la concertation ?

Un dossier de concertation est mis à disposition du public : il présente les objectifs de la modification simplifiée et regroupe les documents associés, au fur et à mesure de leur élaboration.

👉 Où consulter le dossier ?

➡ En ligne : sur le site du PETR du Pays d'Arles

👉 <https://pays-arles.org/les-actions/lamenagement>

➡ En version papier, aux jours ouvrables et horaires habituels, dans les lieux suivants :

👉 PETR du Pays d'Arles – 1 impasse des Mourgues, 13200 Arles

👉 Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette – 5 rue Yvan Audouard, 13200 Arles

👉 Terre de Provence Agglomération – 5 place Marius Chabran, 13630 Eyragues

👉 Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles – 23 av. des Joncades Basses, 13210 Saint-Rémy-de-Provence

📝 Exprimez vos observations

Un registre de concertation, en version numérique ou papier, accompagne chaque dossier.

Vous pouvez également adresser vos remarques :

✉️ Par courrier :

Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles
1 impasse des Mourgues, 13200 Arles

✉️ Par courriel : contact@ville-arles.fr